

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 Décembre 2025, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaient présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Monique BONNAFOUX, Sylvie DORLEANS, Isabelle FAGARD, Déborah LEGER, Guenaelle RISAL NEPOST. Messieurs Jean-Christophe BONNAFOUX, Christophe DELACROIX, Youssef ISAOUTAN, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusés :

Serge FIRINGA (pouvoir Béatrice FERNANDO)

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

Madame le Maire lit devant les membres du conseil la lettre de démission de Madame Souris élue de la liste Plaissan autrement (minorité municipale). Elle accueille Monsieur Jean-Christophe Bonnafoux, nouvel élu qui exprime son plaisir de rejoindre le conseil et adresse ses félicitations pour le travail accompli depuis le début du mandat.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Points d'actualité depuis le dernier conseil municipal présentés par Mme le Maire

La situation internationale est anxiogène et la situation nationale n'est pas réjouissante notamment vis-à-vis des moyens alloués aux communes par l'état.

Ce qui n'est pas réjouissant non plus c'est la montée de l'individualisme, du chacun pour soi, du manque d'empathie, du dialogue souvent impossible entre voisins...et surtout du manque croissant de respect pour tous ceux qui représentent une forme d'autorité : enseignants, policiers, pompiers, élus...

Parlons maintenant de Plaissan, depuis le dernier conseil :

- Les logements sociaux ont été livrés, 6 familles de Plaissan ont été logées et 2 sont arrivées des communes voisines
- La ludothèque est terminée, un après-midi portes ouvertes est prévu à la fin du mois de janvier, chacun s'accorde pour dire qu'elle est magnifique
- La maison de santé est une réussite, nos deux médecins salariés accueillent 1200 patients qui les ont déclarés auprès de la CPAM comme médecins-traitants, 85 familles sont en attente, d'où la nécessité de recruter un 3^{ème} généraliste dans les mois qui viennent
- Le Téléthon a été une belle réussite avec 1969 euros récoltés soit 500 euros de plus que l'année précédente. Madame le Maire rappelle que le comptage des caisses loto et buvette a été effectué par des participants tirés au sort, que la mairie a dépensé pour les lots et pour approvisionner la buvette 827 euros
- Les fêtes de Noël arrivent, mercredi pour le foot et jeudi pour les enfants de l'école (spectacle, goûter, distribution de pères Noël en chocolat)

- L'épicerie est encore fermée, le repreneur attend la remise des clefs par l'épicier anciennement installé, une procédure judiciaire est enclenchée pour accélérer la rupture du bail et la remise des clefs
- Le bilan photovoltaïque s'élève à 10 692 euros, un investissement écologique mais aussi économique
- Madame le Maire laisse la parole à Frédéric Négrou pour faire un point d'étape sur les travaux de voirie, notamment sur l'impasse des pins enfin terminée. Il précise que les travaux de la rue des prunus débuteront bien en 2026, les devis faisant état d'un investissement lourd de presque 200 000 euros. Il rend compte également de ses diverses réunions avec l'ONF pour préparer le document de gestion de notre forêt communale, document qui sera présenté au vote au prochain conseil et qui concerne les années 2026 à 2045

Pour conclure, Madame le Maire félicite l'ensemble des élus pour leur constance dans la participation à la vie du conseil, relatant que dans de nombreuses communes l'absentéisme met en péril l'adoption des délibérations faute de quorum.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme BOIX Annie

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Autorisation de signature adhésion à la médecine préventive 2026-2028 CDG 34.

Présentation Mme le Maire

La convention médecine préventive actuelle signée avec le CDG34 concernant l'adhésion au pôle de médecine préventive prendra fin le 31 décembre 2025.

Aussi, et afin de pouvoir assurer la continuité du suivi des agents confiés à ce jour et à venir, il est nécessaire de signer la convention d'adhésion 2026-2028, jointe à la présente délibération.

Tarification unique à hauteur de 0.42 % de la masse salariale.

Visite non honorée : prix tarifaire de 55 € par visite.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°2 : Autorisation adhésion au contrat assurance des risques statutaires 2026-2029.

Exposé de Mme le Maire.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) a retenu l'assureur GENERALI, pour le compte des collectivités employant au plus 29 agents relevant de la CNRACL un contrat d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge lors de maladie des agents titulaires et stagiaires.

Les risques assurés sont décès, Accident et maladie imputables au services, Incapacité, Maternité, adoption, paternité. L'option de garantie des risques choisis est avec une franchise de 15 jour consécutive par arrêt en maladie ordinaire.

Cette adhésion entraîne l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance aux contrats d'assurance proposée par le CDG34. Le coût de la prestation est de 0.12 % de la masse salariale.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°3 : Autorisation adhésion convention de participation du CDG34 risque frais de santé (mutuelle).

Exposé de Mme le Maire

Dans le souci d'assurer une couverture Santé de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2026, le conseil municipal par délibération du 15 avril 2025 après avis du CST départemental du 04 mars 2025 a donné mandat au CDG34, pour lancer une consultation au niveau département afin de proposer l'adhésion à une convention de participation et la souscription au contrat d'assurance collectif de complémentaire Santé à compter du 1^{er} janvier 2026. La loi oblige une participation financière mensuelle à la cotisation des agents.

La commune propose de participer à hauteur de 20 euros par mois et par agents. Approuvé par le CST du 24/11/2025.

La compagnie d'assurance retenue est la MNT.

Cette adhésion entraîne l'adhésion à la mission Protection Sociale Complémentaire du CDG 34 dont la cotisation annuelle a été fixée par le conseil d'administration à 0.05% de la masse salariale. Si la collectivité est déjà adhérente pour le contrat de prévoyance, cette cotisation n'est due qu'une fois pour la couverture des 2 risques (prévoyance et santé)

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°4 : Délibération modificative n°2 Budget commune et photovoltaïque.

Exposé de Mme le Maire

Afin de pouvoir régler la subvention maires à vélo, il convient d'abonder le compte subvention d'un montant de 250 euros.

De plus l'annulation d'un titre de 2024 de 12 euros demande d'approvisionner le compte 673 Titres annulés.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°5 : Délibération armement policière municipale.

Madame le Maire donne la parole à la police municipale afin qu'elle expose les motivations de sa demande d'armement.

Les élus entament avec elle un débat.

Vote : Unanimité moins une abstention

DELIBERATION N°6 : Délibération règlement des dépenses d'investissement avant vote du budget 2026.

Présentation de Mme le Maire

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour cela une autorisation préalable du Conseil Municipal est nécessaire pour permettre à Mme le Maire d'engager ces dépenses. Le budget primitif 2026 sera présenté au vote du Conseil municipal au mois de mars ou avril 2026.

Il est proposé d'appliquer la règle du quart des crédits d'investissements du budget 2025 pour régler les dépenses d'investissement pour le début 2026.

Bases : Compte 20 Immobilisations incorporelles : 64276.73 € ; Compte 21 immobilisations corporelles : 447 210.91 €

Total : 511 487.74 €

Soit 511 487.74 € x ¼ = 127 871.90 euros

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°7 : Délibération règlementation places de stationnement impasse des pins.

Présentation de Monsieur NEGROU Frédéric

Afin d'assurer la sécurité des riverains de l'impasse (passage des pompiers par exemple) il convient de réserver un seul côté de la rue au stationnement

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°8 : Délibération convention d'occupation ludothèque.

Présentation de Mme le Maire

Les travaux d'aménagement étant terminés, il convient de signer avec l'association Homoludens la convention d'occupation des locaux et définir le fonctionnement de l'entité. La ludothèque est un espace communal mais les jeux sont le patrimoine de l'association, il est donc indispensable non seulement de travailler ensemble mais aussi de signer un protocole. Madame le maire rappelle l'objectif : proposer aux familles des moments de rencontre, de partage et de convivialité, le vecteur étant le jeu.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°9 : Délibération subvention maires à vélo.

Présentation de Mme le Maire

Mme le Maire propose comme l'année dernière d'attribuer une subvention pour cette opération à destination d'une association soutenant la recherche médicale : 250 euros.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°10 : Délibération fiche commune rapport activité CCVH

Présentation de Mme le Maire

Il s'agit de prendre acte de la lecture du rapport faisant état de l'engagement de la CCVH pour notre commune.

Questions diverses :

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 20 h 00